

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AT2022-067

Changement poteau télécom

Avenue de la Vignette à Caudebec-en-Caux/RIVES-EN-SEINE

Le Maire de la commune de RIVES-EN-SEINE,

- Vu
- Le Code de la Route,
 - Le Code de la Voirie Routière,
 - Les arrêtés du 24 novembre 1967 et du 07 Juin 1977 modifiés, relatifs à la signalisation des routes,
 - L'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à la signalisation routière temporaire,
 - La demande en date du 22 juin 2022 de l'entreprise INNOTEL CONSTRUCTIONS, sise rue 6 rue Albert Einstein 78190 TRAPPES pour le remplacement d'un poteau télécom, Avenue de la Vignette à Caudebec-en-Caux/ Rives-en-Seine.

Considérant que :

- Pendant les travaux de remplacement du poteau télécom, Avenue de la Vignette à Caudebec-en-Caux/ Rives-en-Seine, il y a lieu de réglementer la circulation et les stationnements afin de garantir la sécurité publique des usagers, des riverains et des personnes œuvrant sur le chantier.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du 27 juin 2022 au 29 juillet 2022, le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier rue de la Vignette à Caudebec-en-Caux/Rives-en-Seine.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place par l'entreprise INNOTEL CONSTRUCTIONS de la signalisation correspondant aux prescriptions de l'article 1^{er}.

Le chantier devra impérativement être éclairé la nuit.

L'information des riverains sera à la charge de l'entreprise INNOTEL CONSTRUCTIONS.

A l'issue du chantier, L'entreprise INNOTEL CONSTRUCTION est tenue de remettre la voirie en l'état.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation est responsable tant vis-à-vis de la Commune que des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'exécution des travaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Pour exécution :

- Monsieur l'Adjudant-Chef, Commandant la BTA de Rives-en-Seine,
- Messieurs les Gardes -Champêtres de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine,
- Monsieur le Directeur de la sécurité de la Prévention SDIS Yvetot,
- Madame La Présidente de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine- -service Rudologie,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise INNOTEL CONSTRUCTIONS.

Fait à Rives-en-seine, le 23 juin 2022

Le Maire,

Bastien CORITON



Bastien Coriton